VILLE DE POINTE-A-PITRE
Région et Département de la Guadeloupe
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

11ème séance de l'année
Mercredi 16 décembre 2020

Convocation adressée aux élus
Le 10 décembre 2020

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREDENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Alain SOREZE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Jean-Marc SOUKAÏ
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Monique DECASTEL
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU

ABSENTS

Michèle ROBIN-CLERC
(Procuration à M LACROSSE)
Danita LEBRERE
(Procuration à T. GALVANI)
Alex AUCAGOS
(Procuration à J-M SOUKAÏ)
Jacques BANGOU
(Procuration à S. ENJARIC)
Evelyne DEMOCRITE
(Procuration à M. KEITA)
Claude BARFLEUR

INFORMATION LEGALE DU CONSEIL
PORTANT REGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020 PAR LE PREFET
ARRÊTE N° 971-2020-12-02-005/SG/DCL/SLAC/BFL du 2 décembre 2020

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 24/12/2020
971-219711207-AU_056_2020-AU

139 16 décembre 2020

INFORMATION LEGALE DU CONSEIL
PORTANT REGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2020 PAR LE PREFET
ARRÊTE N° 971-2020-12-02-005/SG/DCL/SLAC/BFL du 2 décembre 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-19,
- Vu la notification du 3 décembre 2020, de l'arrêté n° 971-2020-12-02-005/SG/DCL/SLAC/BFL du 02 décembre 2020 portant règlement du budget primitif 2020 de la commune de Pointe-à-Pitre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE

Article unique

Le conseil municipal donne acte au maire qu'il a effectivement communiqué à l'assemblée délibérante l'arrêté du Préfet n° 971-2020-12-02-005/SG/DCL/SLAC/BFL du 02 décembre 2020 portant règlement du budget primitif 2020 de la commune de Pointe-à-Pitre.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 16 décembre 2020
Le Maire,

Harry DURIMEL

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 24/12/2020
971-219711207-AU_056_2020-AU